

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°40
Mars 2011



Evaluation* des aires protégées de la République Démocratique du Congo

En République Démocratique du Congo (RDC), c'est l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) qui est chargé de la *gestion efficace et coordonnée d'un réseau d'aires protégées pour la conservation durable de la biodiversité du pays*. C'est un établissement public à caractère technique et scientifique, placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme.

Le réseau des aires protégées de la RDC couvre approximativement 11% du territoire national. Il englobe des paysages diversifiés, allant des forêts d'altitude, denses et humides, aux zones de savanes, écosystèmes de montagnes, et écosystèmes d'eau douce, et il renferme notamment cinq sites du Patrimoine Mondial à savoir : le parc national des Virunga, le parc national de la Garamba, le parc national de Kahuzi-Biega, la réserve de faune d'Okapis et le parc national de la Salonga ; ces sites sont également inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril. Les aires protégées de RDC sont globalement représentatives des écosystèmes de la région. Malgré les fortes pressions qui s'y exerce, la biodiversité est très riche et renferme encore des espèces emblématiques telles l'Okapi, le Gorille, le Paon congolais, etc.

Outre leur importance biologique, les AP restent primordiales pour les populations riveraines, dans la mesure où celles-ci en tirent de nombreuses ressources pour leur subsistance (plantes médicinales, pêche de subsistance, bois, miel, etc.). De plus, ces AP constituent des sources d'emplois pour les communautés locales. En effet, la majorité des AP évaluées emploient du personnel

recruté localement, en général pour la surveillance ou la réhabilitation des infrastructures. A Bushimaie et la Maiko, par exemple plus de 75% des agents sont originaires des communautés locales, et dans le cas du parc national des Virunga c'est presque toute l'économie locale dépend de l'AP.

Les aires protégées renferment par ailleurs de nombreux sites d'importance culturelle ou spirituelle de forte valeur pour la population environnante. Par exemple, au Mont Hoyo les gravures présentes dans les grottes représentent des forces mystiques, à Mangaï les étangs à l'intérieur du parc servent à la purification, au parc national de Kahuzi-Biega certains sites servent pour les rites traditionnels pour les populations riveraines...

Mais ces aires protégées sont aussi dramatiquement convoitées et, cela se manifeste sur le terrain, par une multitude de pressions, dont les plus fréquentes sont le braconnage, la conversion de l'utilisation des terres (exploitation agricole, utilisation illégale de pâturage de l'AP, exploitation minière artisanale de zones protégées, implantation de populations dans l'AP, etc.), l'exploitation illégale des ressources végétales (pour le bois d'œuvre et le bois de chauffe) et la pollution (provenant des exploitations minières environnantes). Le braconnage, présent dans toutes les aires protégées évaluées, s'est accru au cours des cinq dernières années dans la plupart des cas. Cette recrudescence est notamment liée à l'évolution du climat d'insécurité qui favorise la corruption des autorités et entrave sévèrement les activités de surveillance et de contrôle des parcs. Les prélèvements se font aussi bien par les riverains que par les bandes armées implantées dans certains parcs.

La grande majorité des AP ne possède aucun document de gestion et, en dehors des AP soutenues par des



partenaires, les financements restent très faibles et les moyens humains sont insuffisants.

Cette évaluation semble faire ressortir trois catégories d'efficacité de gestion d'aires protégées en RDC :

- celles qui sont les plus avancées et soutenues efficacement par des partenaires : Garamba, Kahuzi Biega, Okapi, Lomako et Virunga ;
- celles qui sont encore loin d'assurer leur fonction primaire de conservation : les parcs nationaux de Kundelungu, Maïko, Salonga et Upemba, la réserve naturelle d'Itombwe, le parc des Mangroves, la réserve intégrale de Nsele et les domaines de chasse de Bombo Lumene et Bushimaïe ;
- celles qui sont quasiment virtuelles sur le terrain : les domaines de chasse de Basse Kando, Bili Uere, et Mangai, et la réserve intégrale du Mont Hoyu.

Cette première analyse devrait être confirmée par une comparaison affinée reposant sur des données quantifiées dont certaines existent déjà, en particulier dans les sites épaulés par des partenaires internationaux.



© Bertrand Chardonnet - Gorilles au parc de Kahuzi-Biega

De nombreuses recommandations ont été proposées par les participants. Elles s'adressent essentiellement à l'ICCN et portent sur la mise en place d'une meilleure planification et coordination des actions (au sein de l'institut, avec les partenaires et entre tous les acteurs). Evidemment, elles appellent à plus de moyens : financiers, techniques, mais surtout humains, en particulier par le recours plus valorisant aux compétences déjà présentes, mais aussi par un programme ambitieux de formation du personnel. Ces moyens incluent aussi une connaissance améliorée de la situation, afin de pouvoir enfin mesurer l'impact du travail conduit. Enfin, elles soulignent le besoin de développer de nouveaux comportements (y compris au plus haut niveau de l'Etat) ou modes de gestion avec les partenaires (publics, privés et communautés). Si elles ne répondent pas à tous les défis identifiés dans ce document, on peut estimer que leur mise en œuvre ferait faire un pas substantiel à la conservation des aires protégées en RDC.

Recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des AP de RDC :

1. Renforcer l'effectif du personnel au niveau de l'ensemble du réseau
2. Valoriser les compétences existantes et améliorer les conditions socioprofessionnelles du personnel du réseau à travers un mécanisme de motivation (formations, bourses d'études et de recherche etc.) des agents des AP
3. Doter le réseau de moyens matériels et financiers substantiels et durables pour assurer la mise en place des infrastructures de base et des moyens suffisants pour assurer le fonctionnement des AP
4. Lobbying de l'ICCN auprès des autorités politiques pour leur implication active dans la conservation des ressources naturelles
5. Orienter les partenaires qui interviennent dans les AP en fonction des priorités de gestion du réseau
6. Impliquer les gestionnaires des sites dans la conception et l'exécution des contrats de collaboration conclus avec le secteur public ou privé
7. Mettre en place un système de communication formel entre les sites
8. Redynamiser la recherche dans l'ensemble du réseau en élaborant un plan directeur de recherche
9. Réactualiser les données cartographiques et d'occupation des sols de l'ensemble du réseau
10. Développer un système standardisé de collecte de données au sein du réseau
11. Rendre opérationnelle la cellule de planification pour assurer le suivi-évaluation périodique de la gestion dans les AP
12. Mettre en œuvre la stratégie nationale de conservation communautaire
13. Promouvoir les activités génératrices de revenus au niveau des communautés locales riveraines des AP
14. Matérialiser les limites des AP
15. Elaborer les plans de gestion pour chaque AP
16. Améliorer les voies d'accès aux AP

*Cette évaluation a été conduite par le Papaco au cours d'un atelier qui s'est tenu en RDC en avril 2010. Il a été organisé en collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et la GTZ, et a rassemblé les gestionnaires des AP évaluées ainsi que six évaluateurs et autres partenaires techniques.

Le document d'évaluation est disponible sur le site du Papaco : www.papaco.org (rubrique publications / évaluations)



Formation modulaire en gestion des aires protégées : le programme se poursuit...

Le Diplôme d'Université est mis en place cette année par l'Université Senghor et le Papaco, en collaboration avec l'US Fish and Wildlife Service (USFWS) et le Fonds français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Il s'adresse aux gestionnaires des aires protégées (et à leurs partenaires de terrain) et a débuté le 31 janvier 2011 à Ouagadougou (Burkina Faso)... Le « *renforcement des compétences en gestion des aires protégées* » apparaît comme une priorité pour l'aménagement et la conservation des parcs et réserves en Afrique de l'Ouest. Les outils de planification, de suivi évaluation, les méthodes de concertation et les normes juridiques ou techniques sont généralement méconnus de la plupart des gestionnaires des aires protégées. C'est pourquoi cette formation est organisée dans le but de doter les gestionnaires des aires protégées et leurs partenaires d'outils, et de compétences techniques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité.

La formation actuelle qui s'intitule « Renforcement des compétences en gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest » regroupe 21 jeunes acteurs (gestionnaires d'aires protégées, cadres d'ONG environnementales, etc.) venus du Bénin (4), de la Côte d'Ivoire (6), du Niger (4), du Burkina Faso (4), et du Togo (3).

L'ensemble de cette formation de courte durée (huit semaines) est structuré en modules de cinq jours qui associent des cours théoriques et une sortie de terrain pour une mise en application des différents outils qui seront acquis.

Les quatre premières semaines de cours ont porté sur les modules suivants :

1. Contexte général et outils : définitions, catégories de gestion, efficacité de gestion et suivi-évaluation des aires protégées, conventions internationales principales relatives...
2. Plans de gestion et plans d'affaire, notions de financement durable de la conservation et développement de projets
3. Approches participatives, dynamiques territoriales et gestion de la biodiversité à l'interface des aires protégées
4. Droit de l'environnement appliqué aux aires protégées.

Les cours théoriques se sont déroulés selon une approche participative avec des étudiants dynamiques et visiblement passionnés par les différents sujets. Cette approche a permis de mettre en exergue le savoir-faire des participants et de valoriser leurs connaissances. Les

échanges sont ainsi facilités et donnent l'opportunité de mieux cibler les thématiques dans lesquelles les étudiants possèdent des lacunes. Ces premières semaines de cours se sont terminées par un contrôle des connaissances acquises sur les premiers modules dispensés.

Les prochains modules porteront sur :

- Suivi écologique, mode d'aménagement et de valorisation des aires protégées : ce module comprend une partie théorique et une partie pratique qui s'effectuera dans la réserve de Nazinga (200 km de Ouagadougou). Cette sortie cible en particulier l'apprentissage de techniques de suivi écologique, d'inventaires, des notions de lutte anti-braconnage, de diagnostic de situations conflictuelles et d'identification des acteurs impliqués dans les conflits et la mise en place de cadres de concertation.
- Notions d'économie de l'environnement
- Ecologie et biologie des écosystèmes de savane pour une meilleure compréhension des actions à conduire.



Les étudiants du DU, édition 2011

Les formateurs sont des experts qui proviennent et/ou possèdent une expérience de la région Afrique de l'Ouest. Chaque session de formation est évaluée par les étudiants afin d'assurer une amélioration continue des prestations tout au long du processus de formation.

Au sortir de cette formation, les participants devront être capables de mettre en œuvre une planification adaptée à la gestion durable des ressources environnementales. Leurs compétences en suivi écologique, en résolution des conflits homme/faune, en conciliation et concertation locale... seront renforcées. Leur connaissance des outils généraux (conventions, droit de l'environnement, instruments de gestion, normes, etc.) seront également améliorées, ce qui les rendra plus opérationnels pour proposer et réaliser des politiques de conservation.

La reconnaissance de ces qualifications est sanctionnée par un Diplôme d'Université, délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie.

Réhabilitation du parc des deux Balé – Burkina Faso

Le Papaco apporte un appui technique et financier à l'Office national des Aires Protégées du Burkina Faso (OFINAP) dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la réhabilitation des forêts classées des Deux Balé (56 000 ha) et de Dibon (24 000 ha), et pour le démarrage des activités de l'Unité de gestion des deux Balé, située à Boromo (petite ville à environ 150 km à l'ouest de Ouagadougou). Ces forêts classées sont situées en zone de transition entre la savane arbustive et la savane boisée et ont la particularité d'abriter une population d'éléphants qui se déplacent de façon saisonnière. D'autres mammifères présents ont, depuis un quart de siècle, des effectifs à des seuils critiques (hippopotame, phacochère, guib harnaché, ourébi, hippopotame) et certaines espèces ont déjà disparu localement (buffle, cob de Buffon, bubale). A noter que les principales causes de la dégradation de ces forêts sont : le braconnage, le pâturage intensif du bétail, l'orpaillage, l'exploitation forestière.

La première phase du financement du Papaco intervenue en 2009 a permis de réduire de manière significative les principaux problèmes avec comme premiers résultats :

1. plus de 2000 bœufs saisis et conduits en fourrière à Boromo et un nombre plus important repoussé hors du parc ;
2. plus d'une centaine d'interpellations pour des délits de pâturage, de braconnage, d'exploitation illicite de bois et d'or ; et
3. plus de soixante procès-verbaux dressés et plus de quatorze millions de recettes contentieuses recouvrées d'avril à octobre 2009.

Une deuxième phase est en cours jusqu'en mai 2011 et consolide les acquis de la première phase. En effet, la plupart des activités de l'année 2009 ont été poursuivies : sensibilisation, réduction des différentes formes d'agression du parc, finalisation du plan de gestion, appui aux actions d'aménagement, suivi écologique. D'autres activités ont été initiées et les activités majeures de l'année 2010 ont été les suivantes :

- lutte contre la divagation des animaux domestiques, le braconnage, l'exploitation frauduleuse du bois et l'exploitation aurifère dans le parc ;
- suivi écologique à travers des observations sur la faune et son habitat ;
- mise en place des feux précoces d'aménagement ;
- entretien des pistes et construction de la digue sur la rivière petit Balé ;
- suivi des activités de tourisme ;
- renforcement du partenariat avec des ONG ;
- sensibilisation des populations riveraines du parc ;
- recouvrement des recettes.

Les résultats suivants ont pu être obtenus :

Aménagement :

Pistes : 150 km de piste à l'intérieur du parc ont été ouvertes et 100 km de pistes périmétrales ont été réouvertes. Une piste d'atterrissage de 700 m de long sur 100 m de large, ainsi que 10 passages difficiles ont été aménagés. Les 200 km de pistes de 2009 ont été entretenues.



Nouvelle piste ouverte dans le parc

Aménagement des points d'eau : la digue sur la rivière petit Balé a été reconstruite. Une colonne d'eau d'une longueur de 3,6 km permettra au barrage de garder de l'eau toute l'année dès sa construction. Ce barrage aura une fonction écologique (distribution spatiale des animaux sauvages), et une fonction économique (production piscicole).

Gestion des feux : le renouvellement du pâturage pour les animaux sauvages, impératif après la saison des pluies, a été effectué. Ceci permet de veiller aux feux tardifs qui ravagent la végétation pendant leur passage.

Signalétique : un panneau en béton qui oriente et informe les visiteurs du parc a été posé.

Suivi écologique :

Suivi de la faune : les sorties de surveillance et de suivi écologique ont permis les observations directes de : kobas, éléphants, patas, calaos d'Abyssinie, babouins, chacals, guibs harnachés, canards sauvages, céphalophes de Grimm, phacochères, francolins, hippopotames (en saison des pluies dans le fleuve Mouhoun), ourébis, outardes à ventre blanc, varans du Nil, aulacodes. A noter que les kobas ont été observés plusieurs fois au cours de l'année 2010. Le groupe le plus important était composé de 27 individus. Des petits ont été observés particulièrement au niveau des troupeaux d'éléphants et de kobas.

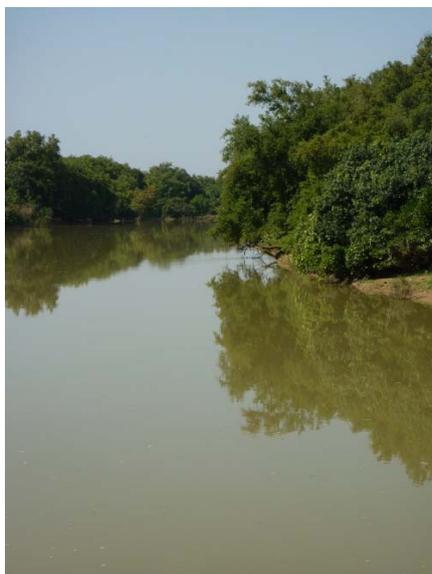
Il y a eu également des observations indirectes : empreinte et crottes de kobas et d'éléphants, empreinte de guib harnaché, empreinte de phacochère et de céphalophe.

Plusieurs signes de braconnage ont par ailleurs été relevés (et détruits ou ramassés) : pièges à dents (petit format), affûts de braconnage, douilles de calibre 12, barrières d'eau faites par des pêcheurs, traces de vélos,

plumes de pintades sauvages tuées, foyers de braconniers...

Suivi de la flore : à l'issue de la mise en place d'un dispositif de trois parcelles permanentes dans trois types de formations ligneuses (forêts galerie, savanes arbustives et savanes ligneuses), pour le suivi de la végétation ligneuse dans le parc, les résultats suivants ont été obtenus :

- 72 espèces au total ont été comptabilisées ; la densité en forêt galerie est légèrement plus élevée avec 953 tiges à l'hectare contre 904 tiges en savane arborée et 688 tiges en savane arbustive ;
- la surface terrière est plus importante en forêt galerie avec la présence de gros arbres ;
- 25 familles de ligneux sont identifiées sur l'ensemble des trois sites ;
- la classe de hauteur [1-5] domine sur l'ensemble des trois sites
- 80% de ligneux sont vivants (sains). Les données collectées sur ces parcelles sont en cours de traitement.



D'autres observations ont été faites sur la végétation dont : des feux de brousse tardifs, des défrichements dans la zone tampon, une exploitation illégale du bois de service.

Suivi des points

d'eau : en dehors du fleuve Mouhoun qui est pérenne, les autres points d'eau ont présenté les aspects suivants :

- tarissement de toutes les mares à l'intérieur en fin mars 2010,
- existence de quelques chapelets d'eau dans le lit mineur de la rivière grand Balé,
- retenue d'eau sur 3,6 km de long grâce à la digue construite sur la rivière petit Balé en fin d'année.

Suivi de l'interface homme/faune : la divagation du bétail domestique est en très forte diminution. Des dégâts de cultures liés aux animaux ont été enregistrés au niveau de la ville de Boromo et dans les bananeraies à Poura.

Etudes et recherche :

Afin de donner un statut définitif au parc une étude a été conduite auprès des populations riveraines du parc, les autorités communales et les techniciens. Les résultats de l'étude montrent que la tendance penche plus vers le choix du statut de Parc National qui pourrait néanmoins se voir confronté à celui de Forêt Classée et ranch de gibier, ceci car la gestion des multiples ressources de l'aire protégée à travers plusieurs modes (tourisme, chasse,

pêche, exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux...) peut être mise en avant.

Protection et surveillance :

Les équipes de surveillance ont effectué au total 209 sorties, soit 17 sorties par mois en moyenne. Ces sorties régulières ont permis de conduire en fourrière près de 1000 têtes de bétail, et de procéder à plus de 150 interpellations pour délits divers : exploitation forestière, orpaillage, braconnage, pêche illégale, pâturage etc. Plusieurs objets ont été saisis : 47 vélos, 8 fusils de calibre 12, un pistolet de fabrication locale, 75 cartouches à plombs, 19 charrettes, 13 filets épervier, haches, pelles, charrettes à mains.

Les équipes de surveillance ont aussi au cours de leur différentes sorties détruit des huttes, des miradors confectionnés par des braconniers et des barrages d'eau mis en place par des pêcheurs illégaux.

Développement local :

Le développement local s'est effectué à travers la sensibilisation auprès des populations de 22 villages. Environ 1800 personnes ont pris part à ces fora destinés à présenter l'OFINAP et l'Unité de Gestion des deux Balé en particulier, son fonctionnement et ses attributions. De plus, les potentialités du parc, les activités déjà menées, les activités en cours et les ambitions de l'Unité ont été présentés à la population.

Tourisme :

Il n'y a pas de chiffres relatifs au tourisme pour l'année 2009. Mais en 2010, l'Unité de gestion a enregistré 607 touristes toutes catégories confondues de 18 nationalités différentes. Depuis le début de l'année 2011, il y a eu 446 touristes en janvier-février, représentant des recettes touristiques s'élevant à 2 991 700 francs CFA (environ 4560 €).

Gestion du partenariat :

Le partenariat avec les autres services a concerné la Direction Provinciale de la police nationale des Balé (sécurisation des animaux mis en fourrière), la Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Balé (appui en matière de surveillance, de reboisement dans le cadre du séjour de l'Association mille traces), la Direction Provinciale de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation des Balé (organisation des « classe nature »).

Le partenariat avec les collectivités territoriales (fourrière de la mairie de la ville de Boromo) s'est manifesté par le gardiennage des bœufs éconduits du parc.

Partenariat avec les organismes, projets et ONG : hormis son partenariat avec l'UICN dans le cadre de ce projet, l'Unité de gestion a entretenu de bonnes relations avec d'autres organismes/projets. L'ONG « Eléphants et

Enfants de Boromo » et l'Unité de gestion ont conduit une campagne d'éducation environnementale : 19 sorties de classe nature ont été conduites avec le concours des différents partenaires. Au total 190 élèves des classes de CM1 ont pu prendre part aux différentes sorties de « classe nature ». Les innovations introduites dans le programme initial sont les sorties en forêt et la projection vidéo.

Une collaboration est en train d'être développée avec le gérant du campement le « Kaïcédrat » qui se trouve autour du parc ; ceci favorisera le tourisme autour du parc. L'Unité de gestion des Deux Balé a accueilli dans ses locaux, en juillet 2010, l'ONG *Milles Traces* qui œuvre dans le domaine de la protection de la nature en général et des éléphants en particulier. Il s'agissait de discuter avec le personnel de l'Unité des enjeux de la protection du parc. Outre une sortie de terrain, une séance de plantation d'arbres a eu lieu en collaboration avec la Direction Provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Balé. L'ONG a fait don de matériel de camping et divers autres objets.

Plus d'information auprès du chef de l'unité des Deux balé : Léonard Ouédraogo (wekaleo@yahoo.fr)



Une nouvelle recrue au Papaco !

Souleymane Konaté vient de rejoindre le bureau régional de l'UICN à Ouagadougou (Burkina Faso) comme **coordonnateur adjoint du Programme Régional Aires Protégées...**

M. Konaté, a déjà collaboré plusieurs fois avec l'UICN, notamment pour l'évaluation de sites du Patrimoine Mondial en danger...

Il est titulaire d'un doctorat en écologie de l'Université Paris 6 (Pierre & Marie Curie) en France. Depuis 1999, il est enseignant chercheur à l'Université d'Abobo-Adjamé (Côte d'Ivoire), où il a régulièrement travaillé sur les thématiques de la biodiversité et du fonctionnement des savanes tropicales. Il a également participé en qualité de chef d'équipe à différents projets de recherche portant sur la biodiversité des sols et l'agriculture, la biodiversité, les changements climatiques et les feux de savane et le suivi de la biodiversité le long d'un gradient climatique et anthropogénique en Afrique de l'Ouest (projet BIOTA Ouest). Il a été directeur de la Station de recherche en Ecologie de LAMTO, en Côte d'Ivoire, où il dirigeait une équipe de recherche sur l'écologie des insectes sociaux (termites, fourmis, abeilles)...

Au sein du Papaco, il prendra particulièrement soin des questions de formation (continue et universitaire)...

La nidification du vautour de Rüppell (*Gyps rueppellii*) dans la réserve de faune de Gadabedji

Par Ali Laouel ABBAGANA, E-mail : aliabagana@yahoo.fr

La Réserve de Faune de Gadabedji, a été créée en 1955 pour protéger les oryx algazelles (aujourd'hui disparus) et les gazelles dorcas. Elle est située au Nord du département de Dakoro, région de Maradi au Niger, à la porte du désert du Sahara et couvre une superficie de 76 000 ha ; le climat y est de type sahélien. Comme les autres aires protégées du pays, elle connaît une dégradation accélérée de ses écosystèmes du fait des sécheresses successives, des actions anthropiques liées à la surexploitation des ressources pastorales et au manque de moyens de surveillance.



© DPNR/SCF

En mars 2010, la Direction des parcs nationaux et réserves (DPNR) du Niger a conduit un état des lieux de cette réserve avec l'appui de *Sahara Conservation Fund* (SCF). Au cours de ces travaux, le vautour de Rüppell (*Gyps rueppellii*) a été découvert avec quatorze contacts directs et vingt six individus observés. C'est un oiseau au plumage noir, agrémenté de nombreuses taches pâles, en particulier sur les parties inférieures. Les ailes sont très caractéristiques, avec une barre très tranchée à l'arrière du bras, et deux rangées de taches blanches en travers des rémiges. La queue est foncée et arrondie. Autrefois, ce vautour était très commun dans cette réserve. En effet, le vautour de Rüppell est un charognard qui est étroitement lié aux grands troupeaux d'herbivores. Ses proies étant elles-mêmes en diminution à cause de l'extension de l'agriculture et de la désertification de la zone sahélienne, il rencontre de plus en plus de difficultés pour se nourrir, raison pour laquelle sa population est en déclin. Des mesures doivent être prises pour sauver ces rapaces nécrophages qui jouent un important rôle «d'éboueurs de la nature». Avec leur surprenante capacité à détecter les animaux morts et leur rôle dans le nettoyage des carcasses de grande faune et du bétail, ils participent à la prophylaxie sanitaire et évitent ainsi la propagation des maladies sur le cheptel (domestique et sauvage). Tous les scientifiques sont unanimes sur le fait que le vautour de Rüppell niche uniquement sur les

rochers, mais la découverte la plus importante faite au cours de cet état de lieux, est la mise en évidence de la nidification de l'espèce sur un pied de *Balanites aegyptiaca* (dattier du désert) ; en effet trois nids avec un poussin chacun ont été observés.

Cette découverte devrait contribuer sur le plan scientifique à la connaissance de l'espèce dont la population est en déclin dans les savanes africaines.

OFFRE D'EMPLOI A L'UNESCO

Consultant Programme Specialist in Ecology

Duration of Consultancy: 6 months

Location: Nairobi Kenya

Start Time: Immediate

Terms of Reference

Under the direct supervision of the Director of UNESCO-ROSTA, the consultant will have the following duties and responsibilities:

A. General

Develop, manage, co-ordinate and execute in the region, projects and programme activities related to ecological sciences for sustainable development, in particular those directly related to ecosystem research and capacity building for minimizing biodiversity loss; manage biosphere networks for environmental sustainability and promote linkages between cultural and biological diversity

B. Duties and requirements

The incumbent of the post will be responsible for the following tasks:

1. Plan and execute UNESCO regular activities in fields pertaining to biodiversity, ecosystems and protected area management, particularly those carried out under the UNESCO Man and biosphere Programme (MAB),

(a) **Design, develop and implement projects**, activities and initiatives linked to the work of UNESCO in the fields of ecological sciences, biodiversity, ecosystem and protected area management.

(b) **collaborate** in the strengthening of the African MAB Network (AfriMAB);

(c) **contribute** to capacity-building using Biosphere Reserves as pilot sites to apply the "ecosystem approach" as well as for "learning laboratories" for the UN Decade for Education for Sustainable Development;

2. Maintain close collaboration with UNEP and serve as day-to-day liaison person for co-ordination with the UNEP Secretariat in Nairobi.

3. Provide technical and advisory support to Member States of the Eastern sub-region and interact with counterparts in the intergovernmental and Nongovernmental Organizations with a view to preparing and implementing mutually beneficial activities;

4. Mobilise extra-budgetary financial resources for project activities, for the consolidation of all UNESCO activities linked to biodiversity conservation, ecosystem and protected area management

Required profile

The incumbent must therefore, possess the following qualifications: Advanced University Degree, preferably at Doctorate level, in environmental sciences field or relevant social or human science; knowledge of UNESCO Natural Sciences programmes especially MAB is an asset.

At least ten years of progressively responsible relevant experience of which, at least 3 to 5 years' experience in Africa
Proven ability to use various types of computer software for information networking purposes;
Excellent knowledge of English and good working knowledge of French.

Method of application: Send CV to the following email address by 30 March 2010

ECO.Nairobi@unesco.org

Remuneration: Salary at the UN rate of P-4 plus a return air ticket

RECHERCHE DE CONSULTANTS

Délimitation participative du parc national de Kahuzi Biega (RDC)

L'objectif de l'expertise est d'aider et de former les gestionnaires du PNKB dans le processus de délimitation participative du parc. Le processus de délimitation participative comportera trois étapes :

1. la documentation des limites ;
2. l'élaboration d'un plan de matérialisation des limites ;
3. la matérialisation des limites.

Les produits attendus de l'expertise sont :

- Un rapport documentant les limites (recoupement de l'analyse des textes légaux et des recherches sur le terrain des repères indiqués)
- Un plan de matérialisation des limites (priorisation des limites à matérialiser, méthodologie de matérialisation)
- Une équipe PNKB formée dans les techniques de délimitation participative. A ce titre l'expert accompagnera l'équipe PNKB au début de l'étape de matérialisation des limites afin de s'assurer que la méthodologie est bien acquise.

L'expert chargé de la mission travaillera en étroite concertation avec l'équipe de délimitation du PNKB afin d'assurer sa formation.

Les tâches de l'expert sont :

- Analyser les textes légaux définissant les limites du parc, rechercher sur le terrain et géo référencer les repères indiqués par le texte, faire un recoupement des deux sources d'informations, et rédiger un document technique présentant l'emplacement de la limite.
- Faire une analyse des zones prioritaires à matérialiser en fonction des moyens dont dispose le PNKB.;
- Faire une analyse de quel type de signalisation à utiliser ;
- Décrire la méthodologie de matérialisation qui sera suivie ;
- Accompagner l'équipe de délimitation pour les deux premières missions de terrain afin de s'assurer de la bonne application de la méthodologie prévue.

L'expertise sera réalisée par un expert ayant une solide expérience dans les techniques de zonage des aires protégées, de préférence en Afrique centrale. L'expert doit avoir une bonne maîtrise du SIG. Il doit avoir une capacité confirmée d'animation des équipes et de missions de terrain dans les conditions difficiles.

Plus d'info : silvie.ouellet@giz.de

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
gabrielle.couaillac@iucn.org
youssofph.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
souleymane.konate@iucn.org



**UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Tel: (226) 50 36 49 79**

www.papaco.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN